



#1jeune1solution

6



## Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est un véritable levier d'insertion sociale et professionnelle.

### De quoi s'agit-il ?

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est un parcours d'insertion professionnelle sur mesure pour vous permettre d'accéder à l'autonomie et à l'emploi.

Il s'agit d'un contrat d'engagement réciproque que vous signez avec la mission locale après un diagnostic réalisé avec un conseiller au regard de vos attentes et de votre projet. Cet accompagnement s'étale sur une durée maximale de 24 mois consécutifs et se décompose en différentes phases.

Chaque phase d'accompagnement peut comporter :

- ▶ des périodes de formation ;
- ▶ des situations professionnelles, y compris des périodes de mise en situation en milieu professionnel ;
- ▶ des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel ;
- ▶ des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement.

En fonction de votre situation et de vos besoins une allocation peut vous être accordée. Elle est destinée à soutenir ponctuellement votre démarche d'insertion vers l'emploi et l'autonomie.

Son montant mensuel ne peut pas excéder celui du Revenu de Solidarité Active (RSA) déduction faite du forfait logement. Au 1er avril 2020 cela correspondait à un montant de 497,01 €.

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.

### Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier du PACEA, adressez-vous à la mission locale la plus proche de chez vous. Consultez l'annuaire des Missions locales.

### Calendrier de mise en oeuvre

Cet accompagnement est accessible à toute période de l'année.

### Liens utiles

[PACEA](#)

[Annuaire du service public de l'emploi](#)

### Qui contacter en Normandie ?



Trouver la Mission Locale la plus proche de vous :  
<https://www.missionslocalesnormandie.fr/>

